



Le vendredi 25
novembre
joignez-vous à
nous pour la
**Fête de la
Solidarité !**

Au programme :

Souper Chili
Cabaret des luttes
populaire et
super-show Reggae

Informations en P.6



Dans ce numéro

Le maire Labeaume en guerre **P.1**

Loi des mines : le plein contrôle de nos ressources

naturelles et énergétiques **P.2**

In orbiter dictum **P.3**

Le GDDDQ devient Alter Justice **P.5**

Événements à venir **P.6**

Le maire Labeaume en guerre contre la participation citoyenne

Nicol Tremblay

Président du Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur

L'administration Labeaume décrète la mort des conseils de quartier tel qu'on les connaît actuellement et réduit la participation citoyenne aux seuls conseils de ses amis proches. Nous revenons à l'ère de l'administration Pelletier alors qu'étaient en place des comités consultatifs contrôlés par l'administration du Progrès civique.

La consultation publique lancée par l'administration municipale sur son « projet de modification des limites de territoire des conseils de quartier et révision des mécanismes de participation citoyenne » montre bien le dédain qu'a l'administration Labeaume pour la participation citoyenne à la vie publique et politique.

Cette administration a récemment demandé, en catimini, l'aval du gouvernement du Québec pour changer la charte de la Ville de Québec afin de calquer le territoire des conseils de quartier sur celui des districts électoraux. Nous parlerions donc de conseils de district puisque les concepts de participation populaire, de pouvoir d'initiative, d'appartenance à son quartier et de lieu de vie n'existeraient plus. Heureusement, le gouvernement du Québec n'a, cette fois fois-ci, pas dormi au gaz, rappelant à l'administration Labeaume que la charte de la Ville de Québec prévoyait que la délimitation des conseils de quartier ne pouvait être changée sans consultation. La Ville de Québec a donc mis en place le processus de consultations nommé plus haut.

En modifiant les limites de territoire des conseils de quartier pour qu'elles correspondent aux limites des districts, cette administration fait fi du sentiment d'appartenance qu'ont les gens envers leur quartier. En effet, quelle appartenance à son district peut-on développer alors que la limite de celui-ci risque d'être remplacée par une délimitation arbitraire définie par le gouvernement provincial à tous les quatre ans? L'administration Labeaume semble avoir encore trouvé un moyen détourné de diminuer les conseils de quartier. L'annonce récente d'un sondage réalisé par l'entourage de monsieur le maire rappelle d'ailleurs que ce dernier a toujours l'idée de ramener de 27 à 21 le nombre de district pour l'élection de 2013.

(lire la suite ... page 3)



Loi des mines : le plein contrôle de nos ressources naturelles et énergétiques

Michel Côté

Agent aux communications, Les AmiEs de la Terre de Québec

À ce sujet, ne manquez pas ...

Jeudi 10 nov. à 19h15

Un Plan Nord ou un plan Boom ?

Conférencier :
Christian Simard,
Directeur général de
Nature Québec

Lieu : 870, av.
Salaberry, salle Michel
Jurdant (322)
Contribution volontaire
de 2\$ à 5\$.

Info : 418-524-2744 ou
www.atquebec.org

Les ATQ ont participé au camp minier, installé par les membres de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine*, du 23 au 25 août devant la colline Parlementaire à Québec. Cette manifestation citoyenne se déroulait durant la commission parlementaire sur le projet de loi 14 visant à modifier la Loi sur les mines.

Cette loi qui date des années 1880 (de l'époque de la ruée vers l'or) a conservé, malgré quelques réformes au fil des ans, le fameux principe du « free mining » qui accorde à l'industrie des pouvoirs inacceptables sur l'accès au territoire et aux ressources du Québec. Ces privilèges accordés à l'industrie minière leur donnent une priorité sur les droits des propriétaires privés, des instances locales et régionales, des communautés autochtones et du public en général. Il est grand temps que cette loi soit réformée et la grogne actuelle devrait donner au gouvernement le courage de faire les changements en profondeur qui s'imposent. Les principaux changements que nous réclamons sont le plein contrôle de nos ressources naturelles et une augmentation substantielle des redevances.

Le plein contrôle nous permettra de poser des choix stratégiques favorisant l'exploitation de ressources qui ont moins d'impact sur l'environnement et même d'interdire l'exploration et l'extraction de ressources telles que l'uranium et l'amiante.

Avec plus de contrôle, nous devons accroître le nombre de projets miniers soumis à une étude d'impacts sur l'environnement puisqu'actuellement seulement une minorité de projets sont soumis à l'évaluation publique.

Depuis 1994, les registres publics du MDDEP et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) révèlent que seulement trois projets miniers ont subi une étude complète d'impacts sur l'environnement.¹ Nous devons aussi être en mesure d'éliminer la présence des droits miniers pour permettre un aménagement durable et équitable du territoire en favorisant

la création d'aires protégées dont l'objectif est d'au moins 12% du territoire québécois et en renforçant les pouvoirs municipaux pour les schémas d'aménagement et le développement de leur territoire. Enfin, nous devrions aussi être en mesure d'appliquer le principe de pollueur-payeur et de forcer les industries minières à dépolluer les sites exploités en fin de vie.

Au niveau des redevances, malgré la bonification annoncée dans le budget 2010 pour les faire passer de 12% à 16%, elles ne permettront pas de contribuer significativement aux finances publiques. Surtout que le nouveau régime québécois permet toujours aux compagnies de réduire le taux de redevances à l'aide de diverses déductions. Le journal *Le Devoir* du 4 août 2011² rapporte une récente analyse du service d'études économiques du Mouvement Desjardins qui s'interroge sur les retombées financières que fait miroiter le gouvernement Charest pour justifier les investissements massifs dans le Plan Nord et le développement des gisements de schiste.

Le gouvernement compte dépenser 2,1 milliards de dollars d'ici cinq ans dans le déploiement du Plan Nord. En contre partie, l'État devrait toucher 1,4 milliard de dollars en redevances, ce qui ne représentent que 280 millions par année et ce pour l'ensemble des mines de la province.

**Il est grand temps
qu'une majorité de
québécoisES
s'indignent**

Sur 25 ans, Québec compte toucher 14,3 milliards en retombées fiscales, soit 570 millions par année. Les dépenses annuelles du Gouvernement du Québec étant d'environ 70 milliards de dollars, ces retombées annuelles ne représentent donc que 0,8%. Notre premier ministre Jean Charest a répondu à cette analyse en disant qu'il voyait d'un bon œil que le Québec soit moins dépendant des redevances minières que d'autres pays ou régions... très rassurant !

(lire la suite ... page 4)

Sources :

1. www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations et www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/tous/index.htm
2. <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/328707/le-plan-nord-loin-de-l-eldorado>

IN ORBITER DICTUM¹

Christian Loupret

Association pour la Défense des Droits Sociaux du Québec – métro

(Suite de la page 1 : Le maire Labeaume en guerre....)

La fin des commissions consultatives permanentes

Dans son document de consultation publique, on peut également y lire que la Ville de Québec veut améliorer la politique de consultation publique « en remplaçant les commissions consultatives permanentes par des commissions ponctuelles dont les membres seraient nommés par le comité exécutif et qui auraient pour rôle d'éclairer le conseil municipal sur un sujet précis et limité dans le temps ». En clair, cela permettrait surtout à l'exécutif de nommer ses petits amis sur des comités ad hoc plutôt que de voir le travail sérieux des différentes commissions permanentes de la Ville créées par l'administration Lallier pendant les 16 ans quelle a été à la mairie.

Voilà un autre indice d'un retour à une administration du type de celle de Jean Pelletier, un maire qui s'attaquait à toutes les personnes qui ne pensaient pas comme lui et qui se faisait conseiller par ses amis qui avaient la même opinion que lui. Finies également les commissions sur les femmes, les aînés, les jeunes, le transport et la circulation, l'habitation et le logement social, etc.

Rappelons que l'administration Labeaume n'en est pas à ses premières attaques contre les mécanismes mis en place pour favoriser la participation citoyenne. En 2009, l'administration a fait passer de 37 à 27 le nombre de conseillers municipaux et, en 2010, nous avons pu observer une importante charge contre le droit au référendum. Aussi, j'invite l'ensemble de la société civile et de la population de Québec à dire à l'administration Labeaume que c'en est assez de l'intimidation, des colères et de la mort de nos institutions démocratiques!

J'ai décidé de vous entretenir d'un jugement du Tribunal administratif du Québec (TAQ), section des Affaires sociales.

Ce jugement porte sur la notion de « vie maritale » à l'aide sociale. Grossièrement, la vie maritale est le fait que le Ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale envoie un seul chèque commun aux couples qui sont à l'aide sociale. En chiffre, cela veut dire que si deux adultes sans contrainte à l'emploi sont conjoints, ils reçoivent 889 \$ par mois, alors qu'ils devraient recevoir 1148 \$ par mois. Être en couple leur cause donc une coupure de 22,6 % de leur prestation.

Les deux juges administratifs qui ont rendu le jugement que vous trouverez ci-bas, en regard des conditions de vie des présumés conjoints dans l'affaire, en sont venus à faire une recommandation à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. En voici le verbatim :

[52] De toute évidence, malgré sa détermination, les revenus de travail de la requérante n'étaient pas suffisants pour leur permettre de subvenir adéquatement aux besoins des deux.

[53] Fier et indépendant, le requérant ne pouvait accepter de vivre aux crochets de la mise en cause. La maladie l'a privé de son autonomie durant un certain temps, mais surtout de la possibilité de gagner sa vie d'une manière compatible avec ses qualifications et ses compétences et ses efforts en ce sens sont, jusqu'ici, demeurés vains.

[54] Ces personnes demandent peu, elles luttent pour préserver leur autonomie et mener une vie décente. Déjà blessé par son incapacité, le fait pour le requérant de bénéficier d'un minimum de revenus personnels et de les mettre en commun avec ceux durement gagnés par la requérante, le leur permettait minimalement.

[55] **Depuis quelques années, différents groupes sociaux sollicitent des modifications législatives afin que chaque personne, sans égard à son statut civil ou marital, puisse bénéficier d'un minimum vital. De tels changements n'ont pas encore été apportés et le Tribunal ne peut passer outre à la Loi.**

[56] **IN OBITER DICTUM**, soucieux des conséquences de la présente décision, les soussignés souhaitent attirer l'attention de la Ministre sur les particularités du présent dossier et soumettre le tout à ses prérogatives (article 104 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles²).

Sources :

1. Dans une décision de justice, désigne un passage indicatif, une opinion, qui ne justifie pas la décision.
2. Article 104 : En raison de circonstances exceptionnelles, le ministre peut, aux conditions qu'il détermine, suspendre en tout ou en partie le recouvrement d'un montant dû ou accorder une remise totale ou partielle au débiteur, même après le dépôt du certificat.





Un rallye historique dans Saint-Jean-Baptiste... et sur le Web

Des états généraux des mouvements sociaux en novembre

Plusieurs membres du Fonds de solidarité des groupes populaires sont impliqués dans une nouvelle dynamique unitaire dans la région.

La Coalition régionale opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (ouf!), qui regroupe 47 groupes populaires, groupes de femmes, syndicats et associations étudiantes, tiendra des États généraux des mouvements sociaux de Québec et Chaudière-Appalaches les 18 et 19 novembre 2011 au Cégep de Limoilou (campus de Charlesbourg).

Les objectifs

Il s'agit pour la Coalition de se donner un projet collectif mobilisateur. Le but premier est de renforcer le mouvement d'opposition aux orientations budgétaires du gouvernement dans notre région. Il s'agit de créer les conditions d'une plus grande unité dans la lutte, notamment en rompant l'isolement relatif des différents mouvements sociaux et le chacun pour soi sectoriel (les associations étudiantes avec les associations étudiantes, le communautaire avec le communautaire, etc.). Plus généralement, les organisateurs et les organisatrices espèrent offrir un contrepoids à l'unification de la droite.

Dans tous les cas, une rencontre permettant à des militant-e-s de la base des groupes communautaires de discuter avec des étudiant-e-s, des syndicalistes en chair et en os et des féministes de la région serait un gros pas en avant.

Un processus

La Coalition espère à la fois une rencontre populaire, représentative des mouvements, qui dépasse les seules permanences salariées ou directions élues, et qui soit productive. Pour ce faire, un outil de mise en contexte et de réflexion a été produit et envoyé dans les 47 groupes membres afin d'animer les débats et de bien préparer les délégations des différents organismes.

Les États généraux eux-mêmes prendront la forme d'une rencontre mêlant mini-conférences, travail en atelier et en plénières. Un peu comme un congrès plutôt qu'un colloque. L'idéal est de dégager quelques grands consensus permettant de développer ultérieurement une plate-forme de revendications et peut-être même un plan d'action à adopter dans les instances normales des groupes et de la Coalition.

Le 2 octobre dernier, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste organisait un rallye dans le quartier sur le thème *Le faubourg, une histoire populaire*. La trentaine de participantes et de participants a pu se promener au travers des époques et échanger avec des personnes ayant directement contribué aux grandes batailles « locales » des quatre dernières décennies.

Ce qu'il y a de bien, comme nous sommes rendus à l'ère numérique, c'est que l'essentiel du rallye se retrouve maintenant sur Internet. En effet, François G. Couillard, le coordonnateur du projet, a enregistré des entrevues avec chacun des témoins. Il a aussi réalisé une brochure explicative, ainsi que des capsules audio en format MP3, que l'on peut maintenant télécharger gratuitement (www.unehistoirepopulaire.net).

(suite de la page 2 Loi des mines...)

Le *projet de Loi 14* tel que présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 12 mai 2011 ne corrige en rien le problème de la préséance de la Loi des mines sur la vaste majorité du territoire québécois. Les nouveaux pouvoirs accordés aux municipalités de refuser des projets miniers sur leur territoire ne pourraient s'appliquer qu'à 1% du territoire québécois, soit les zones urbaines ou de villégiatures. Le projet de Loi 14 ne dit rien non plus sur un nouveau régime de redevances que tous réclament.

Le dossier des mines qui regroupe les gaz de schiste, le pétrole, le Plan Nord, etc. mobilisent des citoyens de toutes les régions du Québec (de l'Abitibi aux Iles-de-la-Madeleine) comme nous l'avons vu lors du camp minier. Cette mobilisation doit s'intensifier. Il est grand temps qu'une majorité de québécoisES s'indignent et exigent de leurs élus de reprendre le plein contrôle de nos ressources naturelles et énergétiques et ce dans le respect des réalités sociales, environnementales et économiques du Québec.

Le GDDQ devient Alter Justice

Éric Bélisle
Intervenant, Alter Justice



Après 34 ans d'existence, le Groupe de défense des droits des détenus de Québec se métamorphose pour devenir Alter Justice. Avec la mise en service d'un nouveau programme d'intervention et l'élargissement de la « clientèle » de l'organisme, un changement de nom s'imposait.

Un nom qui reflète mieux qui nous sommes

Le nouveau nom et la nouvelle image sont le fruit d'une longue réflexion et marquent un tournant important dans l'histoire de l'organisme. Ces changements étaient devenus nécessaires pour l'organisme afin de tenir compte des besoins grandissants en matière d'aide et d'information sur le casier judiciaire et la demande de pardon. Aussi, de plus en plus de proches des personnes judiciairisées font appel à l'organisme pour obtenir des renseignements sur le milieu correctionnel québécois.

Ce nouveau nom évoque une manière différente de voir la justice, et plus particulièrement dans le climat sociopolitique actuel. Il représente bien la vision de l'organisme et de ses membres : une société sécuritaire qui prône le respect des droits humains et qui favorise la réinsertion sociale des personnes judiciairisées. Il reflétera davantage nos divers champs d'action de même que l'élargissement de notre clientèle et de nos programmes d'intervention.

Nouveau programme visant la réinsertion sociale

Alter Justice offre maintenant un service d'information et d'accompagnement à la demande de pardon. Toute personne pourra être accueillie en consultation individualisée afin d'obtenir des renseignements sur les démarches à entreprendre et l'aide nécessaire pour remplir son formulaire.

Aussi, les personnes qui feront appel au service d'information téléphonique de l'organisme pourront obtenir de l'information sur les droits et obligations en regard du casier judiciaire et de la demande de pardon, en plus de pouvoir toujours obtenir des renseignements sur le fonctionnement du système carcéral québécois. Des ateliers d'éducation populaire en défense de droits seront aussi offerts à la population de la région.

Par ces actions, et en favorisant leur réinsertion sociale, l'organisme travaillera encore plus à lutter contre l'exclusion des personnes les plus vulnérables.

Le casier judiciaire, un obstacle important

Selon la Gendarmerie royale du Canada, près de 4 millions de Canadiens ont un casier judiciaire, soit 15% de la population adulte.

Le fait d'avoir un casier judiciaire a des répercussions importantes qui conduisent, dans plusieurs cas, à l'exclusion des personnes qui en sont détentrices et cela peut nuire à leur réhabilitation sociale. Les difficultés qu'éprouvent ces gens lors de la recherche d'un emploi, d'un logement ou encore les problèmes rencontrés au niveau de l'assurance en sont quelques exemples. En ce qui concerne ce dernier cas, on remarque de plus en plus que cette discrimination touche non seulement la personne judiciairisée, mais aussi ses proches.

À propos d'Alter Justice

Depuis sa création en 1977, l'organisme travaille à offrir de l'information vulgarisée sur le fonctionnement du système carcéral québécois aux personnes incarcérées et à leurs proches ainsi qu'à informer et sensibiliser la population aux enjeux reliés à la criminalité, la judiciairisation ou l'incarcération. L'organisme considère que la réinsertion sociale commence à l'intérieur des murs, dès l'incarcération et que la responsabilisation des individus lors de leur séjour en détention favorise leurs chances de se réintégrer socialement comme citoyens respectueux des lois.

Pour Alter Justice, la reconnaissance des droits des personnes judiciairisées n'est pas incompatible avec le respect des droits des victimes. Tant les personnes judiciairisées que les victimes ont le droit d'être traitées de manière digne et équitable par le système judiciaire et correctionnel et de bénéficier des ressources dont elles ont besoin.

Alter Justice regroupe des citoyens et organismes de tous horizons qui ont à cœur le respect de la dignité humaine, la justice sociale et qui favorisent une approche axée sur la réinsertion sociale et la prévention de la criminalité.

En faisant le choix de la réinsertion sociale, nous choisissons de travailler à assurer la sécurité de la population à long terme et de s'attaquer aux problématiques des personnes judiciairisées afin d'éviter qu'il y ait de nouvelles victimes. Voilà comment Alter Justice participe au développement d'une société sécuritaire.

Pour plus d'information sur l'organisme ou pour devenir membre, consulter le www.alterjustice.org.

Événements à venir

- **18-19 nov. / États généraux des mouvements sociaux de Québec et Chaudière-Appalaches**

Cégep de Limoilou (campus de Charlesbourg).

Pour informations : mob0312gmail.com ou Yves Fortin 418-647-5801

- **Jeu. 10 nov. / Un plan Nord ou un plan Boum?**

Conférence de Christian Simard, directeur Nature Québec et porte-parole de la Coalition Québec à meilleur mine

19h15 / 870, av. Salaberry, salle Michel Jurdant (322) Contribution volontaire de 2\$ à 5\$

- **Vend. 25 nov. / Fête de la Solidarité 2011**

17h 30 / Souper-Cabaret 15\$. (Cabaret seulement 10\$-entrée à partir de 20h30))

Salle Horizon, 801, 4ième Rue Québec

Infos et réservations : 418-529-44-07 / fsgpq@bellnet.ca / <http://www.fsgpq.org>



25 NOVEMBRE 2011

FÊTE DE LA SOLIDARITÉ

TOUT SEUL, ON N'Y ARRIVERA PAS!

SOUPER CABARET
ZIK NOT BOMBZ
FLAVIA NASCIMENTO
STÉPHANE ROBITAILLE
VÉRONIQUE LAFLAMME
(CARAVANE DU FRAPRU)
ALFREDO RAMIREZ
(LUTTES ÉTUDIANTES
AU CHILI)

Jah & I

Salle Horizon, 801, 4e rue Limoilou
Activité bénéfique au profit du
 **Fonds de solidarité des
groupes populaires de Québec**

Souper chili 17h30 à 20h30 - cabaret à partir de 20h30
Prix d'entrée: 15\$ (souper + cabaret) ou 10\$ (cabaret seulement)
Pour informations ou acheter des billets: (418) 529-4407 | www.fsgpq.org